

FORMATION A L'ARBITRAGE OHADA

Du 3 au 7 juillet 2017



Le développement des Modes Alternatifs de Règlement des Différends (MARD) en Afrique ne se dément pas et les projets actuels de réformes portant sur l'arbitrage et la médiation au sein de l'OHADA ne feront qu'accélérer le phénomène.

Afin de répondre aux nombreuses demandes qui lui ont été faites, le CMAP propose pour la deuxième fois une session intensive de formation à l'arbitrage OHADA. Cette formation se déroulera à Paris sur quatre jours consécutifs, du 3 au 6 juillet 2017. Destinée à un public francophone venant de pays et d'horizons différents, cette formation permettra d'acquérir les bonnes pratiques de l'arbitrage dans l'espace OHADA.

Animés par deux praticiens de l'arbitrage OHADA, ces 4 jours de formation constitueront également un lieu d'échanges incomparable sur les différentes pratiques des MARD en Afrique.

A l'issue de la formation, vous pourrez vous inscrire à un module optionnel de certification vous permettant de présenter votre candidature à notre Commission d'arbitrage afin de devenir arbitre agréé par le CMAP.

Nous vous attendons nombreux.

Public concerné

Avocats, responsables juridiques, étudiants, et tout professionnel désireux d'acquérir des compétences en arbitrage, spécifiquement dans l'espace OHADA.

Les intervenants

Me Olivier CUPERLIER, Avocat au Barreau de Paris, Médiateur et arbitre agréé au CMAP.
Dr Achille NGWANZA, Chargé d'enseignement à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas et à l'Université de Yaoundé, Président du Groupe de travail OHADA du Comité Français de l'Arbitrage (CFA).

Lieu de la formation

Cette formation se déroulera à Paris.
(Lieu exact à définir en fonction du nombre de participants).

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75



MÉDIATION
& ARBITRAGE

39 av. Franklin D.Roosevelt
75008 Paris

Contact et renseignements
schair@cmap.fr
+33 (0)1 44 95 11 40
www.cmap.fr

un centre de la



FORMATION A L'ARBITRAGE OHADA

Du 3 au 7 juillet 2017



Introduction à l'arbitrage

Présentation des participants et des formateurs – Définition des attentes
Bref rappel des grands principes de l'arbitrage (interne / international, ad hoc / institutionnel)

Présentation du rôle d'un centre d'arbitrage

Rédaction de la clause compromissoire et exemples de clauses pathologiques

Mise en œuvre d'une procédure d'arbitrage

Introduction d'un cas pratique qui servira de fil conducteur pendant toute la formation

Remarque : toutes les étapes de la procédure d'arbitrage seront examinées au regard du droit de l'arbitrage Ohada

Lundi
3 juillet

La constitution du tribunal arbitral

Le choix du/des arbitre(s) – Critères de sélection – Devoir d'indépendance

Processus de désignation/confirmation/ récusation

Le rôle de l'acte de mission et ses éléments essentiels

Règlement d'une demande de récusation

Rédaction d'un acte de mission et d'une ordonnance de procédure

Mardi
4 juillet

La procédure arbitrale

Le rôle de l'arbitre dans la procédure : respect des délais, règlement des incidents, sentences provisoires

Rédaction d'une sentence intérimaire sur la compétence

Préparation de l'argumentaire en vue de l'audience fictive

Mercredi
5 juillet

L'audience arbitrale

Audience fictive devant un Tribunal arbitral avec intervention des participants

Délibéré et rédaction collégiale de la sentence arbitrale

Analyse de la sentence du cas pratique (exequatur et recours en nullité)

Jeudi
6 juillet

Module optionnel de certification

Une journée d'examen sous forme de rédaction de sentence.

La réussite à cet examen permettra aux candidats qui le souhaitent de présenter leur candidature à la commission d'arbitrage du CMAP afin d'intégrer le panel d'arbitres du Centre.

Vendredi
7 juillet

FORMATION A L'ARBITRAGE OHADA

Du 3 au 7 juillet 2017

Bulletin d'inscription



Civilité.....
Nom.....
Prénom.....
Age.....
Société.....
Fonction.....
Adresse de facturation.....
.....
.....
Code postal..... Ville.....
Pays..... Tél :.....
Courriel.....

Tarifs :

Early bird (avant le 31/05/2017) : 2 800€ HT soit 3 360€ TTC*

Après le 31/05/2017 :
3 200€ H.T. soit
3 840 € T.T.C.

Pour le module de certification optionnel :
500€ H.T. soit 600€ TTC*

*TVA applicable uniquement pour les participants dont l'adresse de facturation se situe en France.

Chèque bancaire

Virement bancaire

BNP PARISBAS Grande Armée

IBAN: FR 76 3000 4008 1300 0104 6941 451

BIC: BNP AFR PPP GA

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par le CMAP à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CMAP, 39 avenue Franklin D. Roosevelt, 75008 Paris ou par mail à cmmap@cmmap.fr ou par téléphone au 01 44 95 11 40.

Les inscriptions sont enregistrées sous réserve du paiement intégral du coût de la formation avant le 20 juin 2017. Cette somme ne sera ni remboursée ni reportée sur une session ultérieure sauf si, malgré tous leurs efforts, les organisateurs étaient contraints exceptionnellement de modifier ou d'annuler le programme ou les interventions prévues. En dessous de 6 participants cette formation est susceptible d'être annulée.

La participation à cette session ne constitue pas un engagement du CMAP à l'agrément d'arbitre.

J'ai bien pris connaissance des conditions du présent bulletin d'inscription et compris la nature de mon engagement.

J'accepte la diffusion de mes données personnelles au groupe de formation

Cachet de l'entreprise
date et signature

A retourner au CMAP.
schair@cmmap.fr

pour le CMAP
date et signature

N° Siret 435 001 557 00014 - N° Agrément 1175 31496 75



MÉDIATION
& ARBITRAGE

39 av. Franklin D. Roosevelt
75008 Paris

Contact et renseignements
schair@cmmap.fr
+33 (0)1 44 95 11 40
www.cmmap.fr

un centre de la

